
Objectifs d'apprentissage constituant la base d'admission au programme Musique 551AO et faisant partie des tests d'admission et/ou de classement auxquels les cégeps ou collèges du réseau peuvent soumettre les candidats.

Connaître et appliquer les éléments fondamentaux du langage musical par la théorie, le solfège et la dictée.

Théorie musicale

Reconnaître, caractériser et écrire les éléments suivants:

les figures de notes: ronde, blanche, noire, croche, double croche, note pointée, triolet, figures de silence correspondantes dans les clés de *sol* et de *fa*;
les altérations: dièse, bémol, bécarre, altérations doubles;
les métriques 2/4, 3/4, 4/4, 6/8; l'accentuation, la syncope, le contretemps;
les intervalles simples, les renversements, les intervalles mélodiques et harmoniques, leur qualification: majeur, mineur, juste, augmenté, diminué.
les gammes majeures, mineures harmoniques et mélodiques, les tons relatifs, les degrés, l'armure;
les accords de trois sons: triades majeures, mineures et leurs renversements;
les termes de mouvements et de nuances.

Solfège

Reproduire vocalement en imitation des formules rythmiques et mélodiques de base dans les mesures binaires et ternaires étudiées en théorie musicale.

Solfier des fragments mélodiques et rythmiques ou de courtes mélodies dans les tonalités allant jusqu'à deux dièses et deux bémols, avec les métriques 2/4, 3/4, 4/4, 6/8, justesse de l'intonation et précision rythmique.

Dictée musicale

Prendre par écrit des dictées rythmiques basées sur les formules étudiées en théorie musicale et en solfège.

Prendre par écrit des intervalles mélodiques et harmoniques, des fragments mélodiques basés sur les arpèges des accords à trois sons.

Prendre par écrit de courtes dictées mélodiques dans les tonalités et selon les modalités pertinentes correspondant au solfège.

Reconnaître à l'audition les accords majeurs et mineurs à l'état fondamental.

Détenir les éléments techniques du jeu instrumental en vue de l'interprétation du répertoire dans l'une ou l'autre des orientations classique, ou jazz et musique populaire.

Démontrer un acquis suffisant des aspects techniques pendant l'exécution à l'instrument d'exercices appropriés, tels que gammes, arpèges, accords et rudiments.

Démontrer, selon l'instrument, un acquis suffisant de la respiration, de la coordination, de la précision, de la qualité de la sonorité, de la justesse et de la tenue de l'instrument.

Lire de manière convenable un texte musical dans la ou les clefs appropriées à l'instrument.

Interpréter de manière satisfaisante deux pièces de style contrastant (étude ou répertoire).

Février 2002

Correction mai 2007

Comité des enseignantes et enseignants du programme de musique au collégial